

BORDEAUX MÉTROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSÉS :

M. MAMERE Noël

LA SÉANCE EST OUVERTE

Parc cimetière rive droite - Extension de l'ossuaire - Décisions

Monsieur DAVID présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.2223-4 du code général des collectivités territoriales précise que les cimetières doivent d'être équipés d'un ossuaire pour recevoir les restes des corps lors de la reprise de concessions.

Dans sa séance du 30 mai 2008, le Conseil a créé un ossuaire sur le parc cimetière rive droite en aménageant deux caveaux libres de 12 places (A107 et A108). Cette nécropole, située sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, dispose d'un autre caveau 12 places (A 135) n'ayant jamais été concédé ; la capacité importante dudit caveau ne correspond plus, en effet, à la structure sociologique des familles actuelles.

Si Bordeaux Métropole a opté pour la crémation des restes mortels, une opposition connue, attestée ou présumée du défunt à celle-là, nous oblige à la réinhumation des restes du corps du défunt dans un ossuaire. Aussi, dans le cadre d'une gestion optimale de l'espace et afin d'anticiper un éventuel besoin futur, il apparaît nécessaire d'augmenter la capacité de l'ossuaire en aménageant le caveau A 135.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2223-4 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT le coût unitaire historique de 2129,28 euros H.T pour les caveaux réalisés à Artigues-près-Bordeaux en 1978, revalorisé par la tarification votée par Bordeaux Métropole applicable au 1^{er} janvier 2015, soit 7654,00 euros H.T pour un caveau 12 places ; **CONSIDÉRANT** QU'il est nécessaire d'augmenter la capacité de l'ossuaire du parc cimetière rive droite ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'aménager aux fins d'ossuaire le caveau 12 places du parc cimetière rive droite référencé A 135.

Article 2 :

De transférer, du budget annexe caveaux au budget principal, le caveau considéré qui, conformément aux dispositions de l'article L.2223-4 du code général des collectivités territoriales, est affecté à perpétuité en ossuaire.

Article 3 :

Au niveau budgétaire et comptable, ce transfert se traduira par une vente du budget annexe caveaux au budget principal de Bordeaux Métropole, pour un montant total de 2 129,28 euros H.T.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2015

M. Alain DAVID